

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 296/6e L rendant exécutoire la délibération n° 296/6e L du 1er juin 1966 de l'Assemblée Territoriale de la ,C.E.S. donnant délégation à la Commission permanente de l'Assemblée Territoriale.

n° 296/6e L

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 juin 1966

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1966

Date du numéro
1 juillet 1966

VISAS

Vule règlement intérieur de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, A adopté dans sa séance du 1er juin 1966 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Article unique.— L'Assemblée Terfitoriale donne délégation à la Commission permanente pour délibérer et donner son avis pendant la période d'intersession sur tous les projets de délibération ou d'arrêté qui lui seront présentés par le Conseil de Gouvernement.

Le Président de l'Assemblée Tertitoriale,A. V. SAHATDJIAN.Le Secrétaire de l'Assemblée Territorialé,DJJAMA ABDI BAKAL.